

Projet de parachèvement de l'autoroute 30
entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-
Leman à Candiac et à Saint-Philippe

Poliquin, Renée (BAPE)

Montérégie

6211-06-075

De: McCann, Bernard [bernard.mccann@mtq.gouv.qc.ca]

Envoyé: 13 octobre 2005 16:09

À: renee.poliquin@bape.gouv.qc.ca

Objet: superficie des terres agricoles

Je me suis référé à *l'avant-projet préliminaire*, document ingénierie, dans lequel on fait la description sommaire du projet. Ce sont les ingénieurs produisant ce document qui sont les premiers responsables du calcul des superficies touchées par le projet. Or, dans ce document le projet de référence est réputé prendre 27,4 hectares de terres agricoles. Ce chiffre doit être le plus exact des chiffres produits dans le cadre de l'étude d'impact. Nous le retrouvons entre autre dans l'étude comme telle, puis dans d'autres documents produits dans le cadre de l'opération. Pour nous, il doit être le chiffre officiel. Veuillez considérer l'autre chiffre comme une erreur.

merci

Bernard McCann